**FORMULAIRE DE CANDIDATURE POUR L’ELECTION DU CONSEIL DISCIPLINAIRE ET DU CONSEIL D’APPEL**

À la Présidente de la Commission des psychologues, Madame Catherine Henry.

Je soussigné(e),

Nom : Prénom :

Adresse privée\* :

Adresse e-mail\* :

Numéro de téléphone\* :

Adresse du lieu d’activité principal en tant que psychologue :

**Secteurs d’activité :**

[ ] Psychologie organisationnelle et du travail

[ ] Psychologie de l’éducation

[ ] Psychologie clinique

[ ] Psychologie de la recherche

Nombre d’années d’expérience en tant que psychologue : …

Formations complémentaires pertinentes (maximum cinq) :

* 1. …………
* 2. …………
* 3. …………
* 4. …………
* 5. …………

Pose ma candidature pour l’instance suivante (ne cochez qu’une seule réponse) :

[ ] Conseil disciplinaire

[ ] Conseil d’appel

Et pour la chambre suivante, en fonction de l’adresse de mon lieu d’activité principal (ne

cochez qu’une seule réponse) :

[ ] Chambre francophone

[ ] Chambre néerlandophone

Et pour le(s) mandat(s) suivant(s) (cochez une des deux réponses ou les deux) :

[ ] Membre effectif

[ ] Membre suppléant

Donnez ci-dessous ou en annexe une motivation succincte (maximum 150 mots) où vous indiquez pourquoi vous voulez exercer la fonction à laquelle vous postulez (facultatif)

*Sauf autres dispositions, les informations contenues dans ce formulaire seront reproduites dans un document que nous diffuserons par voie électronique aux psychologues inscrits.*

Nom et signature : ……………………………………………………………………

Date : 14/06/2020 Lieu :

*Envoyez le formulaire papier par recommandé avant le 15 juillet 2020 à minuit à l’adresse de la Commission des psychologues, Avenue des Arts 3 à 1210 Bruxelles. Le cachet de la poste fera foi pour la date d’introduction des candidatures. Vous pouvez également déposer le formulaire à notre secrétariat (sur rendez-vous). Dans ce cas, vous recevrez un accusé de réception.*

*Envoyez la version électronique du formulaire à* *info@compsy.be* *avec pour objet ‘Candidature à l’élection des instances disciplinaires’. Ce formulaire électronique devra lui aussi parvenir sur notre serveur avant l’échéance fixée ci-dessus.*